



CITOYENNETÉ

Canada

Demande de répudiation de la citoyenneté canadienne en vertu du paragraphe 9(1)



Table des matières

Aperçu	3
Droits relatifs à la citoyenneté	6
Comment remplir le présent formulaire	8
Où envoyer votre demande?	11
Et ensuite?	12

Formulaires:

- Demande de répudiation de la citoyenneté canadienne (CIT 0302)
- Caractéristiques des photographies pour la citoyenneté (CIT 0445)
- Reçu (IMM 5401)

Ce formulaire est produit gratuitement par Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Comment nous joindre

Site Web

Vous pouvez obtenir des précisions sur les programmes offerts par Citoyenneté et Immigration Canada en vous rendant sur le site www.cic.gc.ca. Les [services en ligne](#) de notre site Web permettent, pour certains types de demande, de faire des changements d'adresse et de connaître l'état de la demande.

Au Canada

Si vous êtes au Canada, vous pouvez aussi communiquer avec le **Télécentre**. Ce service automatisé, facilement accessible à l'aide d'un téléphone à clavier, est offert sept jours par semaine, 24 heures par jour. Vous pouvez écouter de l'information préenregistrée sur de nombreux programmes et commander des formulaires de demande; pour certains types de demande le service automatisé peut même vous renseigner sur l'état de votre dossier.

Ayez du papier et un crayon à portée de main afin d'être prêt à noter les renseignements dont vous avez besoin. Écoutez attentivement les instructions et appuyez sur la touche appropriée.

En tout temps au cours de votre appel, vous pouvez appuyer sur * (l'étoile) pour réentendre le message; appuyez sur le « 9 » pour revenir au menu principal; appuyez sur le « 0 » pour parler à un agent; appuyez sur le « 8 » pour mettre fin à votre appel. Si vous avez un téléphone à cadran, attendez qu'un agent vous réponde.

Si vous souhaitez parler à un agent, vous devez appeler du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale).

De partout au Canada, composez le

1-888-242-2100 (sans frais)

Utilisez-vous un téléscripneur?

Vous pouvez bénéficier de notre service ATS du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale) en composant le **1-888-576-8502** (sans frais).

À l'extérieur du Canada

Si vous vous trouvez à l'extérieur du Canada, vous pouvez communiquer avec une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat du Canada. La liste des adresses, des numéros de téléphone et des adresses Web se trouve sur notre [site Web](#).



Il ne s'agit pas d'un document juridique. Pour des renseignements de cet ordre, veuillez consulter la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ou la *Loi sur la citoyenneté*, selon le cas, ainsi que leurs règlements d'application.

On peut se procurer une version de ce document adaptée à des besoins particuliers.

Aperçu

Le présent formulaire s'adresse aux citoyens canadiens et aux citoyennes canadiennes d'âge adulte qui **désirent répudier leur citoyenneté canadienne**. Si c'est votre cas, vous devez prouver que vous possédez la citoyenneté canadienne. Vous devez aussi prouver que vous êtes citoyen ou citoyenne d'un pays autre que le Canada, ou que vous le serez si votre demande de répudiation est acceptée.

Avant de faire votre demande

Lisez les instructions très attentivement. Elles renferment des renseignements importants. Assurez-vous d'être admissible avant de soumettre votre demande. Le droit de traitement ne vous sera pas remboursé.

Si vous renoncez à la citoyenneté canadienne, vous perdez tous les droits et privilèges qui y sont associés. Si vous avez des questions à poser à ce sujet et que vous vous trouvez au Canada, veuillez vous adresser au télécentre le plus près de chez vous; si vous habitez dans un autre pays, adressez-vous à une ambassade, à un haut-commissariat ou à un consulat canadien.

Qui peut faire une demande de répudiation de la citoyenneté canadienne?

Toute personne qui veut présenter une demande de répudiation de la citoyenneté canadienne :

- doit résider ailleurs qu'au Canada;
- doit posséder la citoyenneté canadienne;
- doit posséder la citoyenneté d'un pays autre que le Canada, ou prouver qu'elle l'obtiendra si sa demande de répudiation de la citoyenneté canadienne est acceptée;
- ne doit pas représenter une menace pour la sécurité du Canada, ni faire partie d'un plan d'activités criminelles;
- doit être âgée d'au moins 18 ans ;
- doit comprendre ce que signifie la répudiation de la citoyenneté canadienne.

Ce que vous devez joindre au formulaire

Frais

Si vous résidez à l'extérieur du Canada, veuillez contacter, l'ambassade, le haut commissariat ou le consulat canadien pour toute question sur les droits exigés et le mode de paiement.

Si vous résidez à l'intérieur du Canada, veuillez voir à la section [Droits relatifs à la citoyenneté](#) les renseignements sur les droits exigés et le mode de paiement. **Les droits ne sont pas remboursables.** Si vous avez imprimé cette demande à partir du site Web, elle ne contient pas de reçu. Vous devez commander un reçu original comme celui décrit à la section [Droits relatifs à la citoyenneté](#) du présent guide.

Documents

Vous devez envoyer les originaux des documents requis ou des copies certifiées conformes qui sont claires et lisibles. Une personne autorisée doit affirmer solennellement que les copies sont conformes aux originaux. Au Canada, cette personne doit exercer les fonctions de commissaire à l'assermentation, de juge de paix ou de notaire public.

À l'extérieur du Canada, la personne autorisée doit exercer les fonctions d'agent du service extérieur, de juge, de magistrat, d'officier de justice ou de commissaire autorisé à faire prêter serment dans le pays où la personne réside actuellement.

Les documents requis sont les suivants :

- votre certificat de naissance ou, si vous ne pouvez pas l'obtenir, un autre document qui précise la date et le lieu de votre naissance;
- un document attestant votre citoyenneté canadienne (certificat de citoyenneté canadienne ou certificat de naissance canadien);

Nota : Les certificats de baptême, les certificats de naissance et les certificats de mariage délivrés par le gouvernement du Québec avant le 1er janvier 1994 ne sont plus acceptés pour obtenir la citoyenneté canadienne. Si vous possédez un de ces certificats, vous devez vous procurer un nouveau document en contactant le bureau du Directeur de l'état civil du Québec à l'un des numéros suivants : Québec - (418) 643-3900, Montréal - (514) 864-3900, ailleurs dans la province - 1-800-567-3900. Vous pouvez aussi obtenir de l'information à l'adresse suivante : www.etatcivil.gouv.qc.ca.

- un document prouvant que vous possédez la citoyenneté d'un autre pays, ou que vous l'obtiendrez si votre demande de répudiation de la citoyenneté canadienne est acceptée;
- un document prouvant que vous résidez ailleurs qu'au Canada;
- deux (2) autres pièces d'identité.

Nota : Les documents justificatifs qui ne sont ni en français ni en anglais doivent être accompagnés:

- du document;
 - d'une traduction des documents; et
 - d'un affidavit de la personne qui les a traduits.
- Les traductions faites par un membre de la famille **ne sont pas** acceptables.

Nota : Veuillez noter que des documents supplémentaires pourraient vous être demandés pendant le traitement de votre demande.

À défaut de joindre les documents nécessaires (p. ex. les deux (2) pièces d'identité), le traitement de votre demande sera retardé.

Photographies

Vous devez fournir une (1) photo de citoyenneté prise au cours des 12 derniers mois. Apportez chez le photographe le formulaire *Caractéristiques des photographies pour la citoyenneté* (CIT 0445), qui se trouve dans la trousse, pour vous assurer d'obtenir la photo de dimensions exactes. Lorsque vous faites prendre votre photo, ne vous couvrez pas la tête à moins que votre religion ne vous y oblige.

Lorsque vous obtiendrez la photo, vérifiez si elle est de la bonne dimension et si le photographe a indiqué ses coordonnées et la date à l'endos de la photo.

Signature sur la demande et la photo

Vous devez signer la demande et la photo. **Si votre demande n'est pas signée ou datée elle vous sera retournée.** La signature sur la demande doit correspondre à celle sur la photo. Signez votre nom de la même façon que vous signez tout autre document officiel, à l'encre noire ou bleue, dans la bande blanche réservée à la signature au bas de la photo. N'écrivez pas en lettres moulées. Placez la photo signée dans la petite enveloppe fournie avec le formulaire. **Ne pas joindre directement la photo à la demande au moyen d'une agrafe, de colle, etc.**

Demande imprimée à partir du site Web

Veillez noter qu'aucune enveloppe n'est fournie pour la photo si la demande est imprimée à partir du site Web. Par conséquent, nous vous demandons de fournir votre propre enveloppe.

Droits relatifs à la citoyenneté

Quels sont les droits exigés?

Vous devez payer un **droit de traitement** quand vous présentez une demande de répudiation de la citoyenneté canadienne. **Le Droit de traitement est de 100,00 \$ par personne.** Veuillez noter que les chèques personnels et les chèques de voyage ne sont pas acceptés pour régler les droits.

Si vous résidez à l'extérieur du Canada, veuillez contacter l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat canadien pour connaître les droits exigés et savoir où adresser le formulaire de demande.

Les droits sont-ils remboursables?

Le droit de traitement n'est pas remboursable. Une fois que le Centre de traitement des demandes (CTD) de Sydney a commencé à traiter la demande, le droit de traitement n'est pas remboursable, quelle que soit la décision rendue.

Si vous résidez à l'extérieur du Canada, passez à la section intitulée *Comment remplir le présent formulaire.*

Comment calculer les droits exigés?

ÉTAPE 1. Utilisez le tableau suivant pour calculer les droits exigés.

	DROIT DE TRAITEMENT	Nombre de personnes	Montant par personne	Montant à payer
Répudiation de la citoyenneté canadienne			x \$100	
Total				\$

ÉTAPE 2. Remplissez un formulaire de reçu (IMM 5401) pour vous-même et pour **les autres membres de votre famille** si les demandes sont présentées en même temps.

Il faut utiliser un formulaire de reçu original : **les photocopies ne sont pas acceptées.** Vous pouvez commander un formulaire de reçu original à partir de notre [site Web](#), ou en communiquant avec un agent du télécentre. (Voir la section [Comment nous joindre](#)).

ÉTAPE 3. Indiquez le « Total » à la ligne **09 Frais relatifs aux services de citoyenneté ou d'immigration.**

Ne remplissez **pas** les deux parties supérieures du reçu; elles seront remplies par l'institution financière.

ÉTAPE 4. Remplissez les parties « Renseignements de l'agent payeur » au verso du reçu.

Si vous avez déjà un dossier ouvert et que vous connaissez le numéro d'identification du client que nous vous avons attribué, inscrivez ce dernier dans la case prévue à cet effet. Dans le cas contraire, n'inscrivez rien dans cette case.

ÉTAPE 5. Apportez le reçu et votre paiement à l'institution financière. Ne faites **pas** votre paiement au guichet automatique.

Qu'arrive-t-il si je ne verse pas le bon montant?

Si vous devez acquitter des frais additionnels, le Centre de traitement des demandes vous enverra un formulaire (IMM 5412) indiquant le montant supplémentaire que vous devez verser. Le fait de ne pas acquitter tous les droits requis retardera le traitement définitif de votre demande. Ce paiement doit également être effectué auprès d'une institution financière désignée.

Si vous avez versé un montant trop élevé, votre demande sera traitée et le trop-payé vous sera remboursé. Un chèque vous sera envoyé le plus rapidement possible.

Où peut-on acquitter les droits?

Il est possible d'acquitter les droits dans la plupart des institutions financières au Canada. Veuillez vous adresser aux institutions financières de votre région.

Nota : Vous n'aurez pas de frais bancaires à payer. Ce service est offert gratuitement.

Quels modes de paiement puis-je utiliser?

L'institution financière vous indiquera les modes de paiement qu'elle juge acceptables.

Que dois-je faire si je ne peux pas acquitter les droits dans une institution financière de ma localité?

Vous pouvez alors acquitter les droits par la poste. Veuillez communiquer avec un **agent du télécentre** pour savoir comment procéder.

Que fera l'institution financière?

L'institution financière acceptera votre paiement, estampillera les deux parties supérieures du reçu et y indiquera le montant versé. On vous remettra les deux parties supérieures du reçu. **Assurez-vous que vous avez en main ces deux parties et qu'elles ont bien été remplies et estampillées avant de quitter l'institution financière.**

Nota : Ne présentez **pas** votre demande à l'institution financière, mais uniquement votre reçu.

Que dois-je faire une fois que j'ai acquitté les droits?

Vous devez conserver la partie supérieure (copie 1 – Copie du client) du reçu pour vos dossiers. Joignez la partie du milieu (copie 2 – À envoyer à Citoyenneté et Immigration Canada par le client) à votre demande dûment remplie et envoyez le tout par la poste au Centre de traitement des demandes. Ne joignez **aucune** autre forme de paiement à votre demande.

Comment remplir le présent formulaire

Suivez attentivement les directives. **Si votre demande n'est pas remplie parfaitement, ou si tous les documents nécessaires ne sont pas fournis, le traitement sera retardé.** Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre aux questions, utilisez une autre feuille de papier et indiquez la section (numéro et/ou lettre) à laquelle vous répondez.

Avertissement: Si vous nous faites parvenir une demande contenant des renseignements trompeurs ou frauduleux, vous pourriez être inculpé pour infraction criminelle et être poursuivi devant les tribunaux, et votre demande de répudiation de la citoyenneté pourrait être refusée.

Veillez suivre les instructions suivantes

Partie 1

Indiquez si vous souhaitez être servi(e) en français ou en anglais.

Partie 2

Indiquez si vous avez déjà présenté une demande de répudiation de votre citoyenneté canadienne. Veuillez cocher **“non”** ou **“oui”**. Si la réponse est **“oui”**, veuillez indiquer à quand remonte votre dernière demande.

Partie 3

Avez-vous déjà eu un certificat de citoyenneté canadienne ou de naturalisation? Veuillez cocher **“oui”** ou **“non”**. Si la réponse est **“oui”**, inscrivez le nom de famille et le ou les prénoms figurant sur le certificat, le numéro de certificat et la date à laquelle il a été délivré.

Veillez indiquer si vous retournez le certificat de citoyenneté avec votre demande ou la copie de transmission (rose) d'un certificat. Sinon, vous devez préciser si le certificat a été volé, perdu ou détruit. Veuillez préciser si le vol ou la perte a été signalé à la police, et donner les détails (p. ex. copie du rapport de police). Vous **devez** retourner tout certificat de citoyenneté canadienne en votre possession. Sinon, le traitement de votre demande sera retardé.

Partie 4

- A. Inscrivez vos noms et prénoms **tels qu'ils apparaissent sur votre certificat de citoyenneté canadienne ou votre certificat de naissance.**
- B. **Si vous avez changé légalement de nom, indiquez votre nouveau nom.** Envoyez l'original de l'attestation officielle de changement de nom ou une copie certifiée conforme de ce document (par exemple, le certificat de changement de nom délivré par la province ou un gouvernement étranger, l'ordonnance d'un tribunal, un certificat de mariage, un jugement d'adoption, un jugement de divorce, etc.).
- C. **Si vous avez déjà utilisé un autre nom ou si vous êtes connu sous un autre nom que celui que vous avez indiqué ci-dessus, inscrivez-le sur le formulaire** (Exemples : nom à la naissance, surnoms, nom usuel, nom désignant l'appartenance à une collectivité, etc.)
- D. Vous pouvez demander que le nom imprimé sur votre certificat de répudiation de la citoyenneté canadienne soit différent de celui qui apparaît sur votre certificat de citoyenneté canadienne ou votre certificat de naissance, si vous pouvez produire une pièce d'identité où apparaît le nom que vous demandez. Si le changement est important, vous devez présenter des documents qui établissent un lien entre vos deux noms ou qui présentent le motif du changement. Il peut s'agir

d'un certificat de mariage, d'un certificat étranger de changement de nom, d'une ordonnance d'adoption, d'un passeport étranger montrant les deux noms, ou d'un jugement de divorce.

Nota : Vous ne pouvez pas demander de changement de nom **après** la présentation de votre demande.

Partie 5

- A. Précisez si vous possédez la citoyenneté ou si vous êtes ressortissant ou ressortissante d'un pays autre que le Canada en cochant “**oui**” ou “**non**”. Si vous cochez “**oui**”, indiquez le pays. Si vous n'êtes pas citoyen ou citoyenne d'un autre pays, précisez de quel pays vous obtiendrez la citoyenneté si votre demande de répudiation de la citoyenneté canadienne est acceptée. Veuillez joindre un document qui prouve votre affirmation.
- B. Donnez la ou les raisons pour lesquelles vous voulez renoncer à votre citoyenneté canadienne.

Partie 6

Veuillez préciser si vous résidez au Canada ou dans un autre pays. Joignez une preuve d'adresse à votre demande.

- A. Indiquez votre adresse actuelle à la maison, en n'oubliant pas le code postal (ou l'équivalent du code postal si vous résidez dans un autre pays).
- B. Si votre adresse postale est différente de votre adresse à la maison, indiquez votre adresse postale, toujours sans oublier le code postal.
- C. Indiquez le ou les numéros de téléphone où nous pouvons vous joindre. Nous devons peut-être communiquer avec vous par téléphone.

Partie 7

- A. Indiquez votre date de naissance exactement comme elle est inscrite sur votre certificat de citoyenneté canadienne ou sur votre certificat de naissance. C'est la date qui paraîtra sur votre certificat de répudiation de la citoyenneté canadienne. Indiquez le lieu et le pays de votre naissance.
- B. Précisez si vous êtes un homme ou une femme; indiquez votre taille, la couleur de vos yeux et votre état civil.

Si vous avez reçu un certificat de citoyenneté canadienne le 15 février 1977 ou après cette date, passez à la section 12 .

Partie 8

Si vous êtes une femme et si vous vous êtes mariée avant le 1^{er} janvier 1947 :

- Inscrivez le nom de famille et le ou les prénoms de votre époux, son pays natal et sa date de naissance.
- Précisez le pays où a eu lieu votre mariage ainsi que la date du mariage.
- Précisez si votre époux est citoyen canadien; si oui, donnez les détails demandés.
- Indiquez le numéro du certificat de citoyenneté de votre époux s'il en possède un, ainsi que la date à laquelle il a obtenu la citoyenneté canadienne.

Partie 9

Si votre plus récent certificat de citoyenneté canadienne a été délivré avant le 15 février 1977 **ou** si vous n'avez jamais possédé de certificat de citoyenneté canadienne, énumérez toutes les périodes où vous avez vécu à l'extérieur du Canada pendant au moins un an avant 1977. Donnez la date de votre départ du Canada, et la date de votre retour. Précisez le pays où vous avez résidé et la raison de votre absence.

Partie 10

- A. Veuillez préciser si vous possédez la citoyenneté canadienne parce que vous êtes né(e) à l'étranger d'un parent canadien.
- B. Précisez si vous êtes entré(e) au Canada. Si oui, donnez la date de votre entrée au Canada.
- C. Précisez si vous étiez sujet britannique résidant au Canada avant 1947. Si oui, donnez la date de votre entrée au Canada.

Partie 11

Veuillez répondre à toutes les questions qui concernent vos parents:

- Indiquez le lien avec vos parents en cochant la case " naturels" ou "adoptifs".
- Inscrivez le nom de famille et le ou les prénoms de chaque parent, la date et le lieu sa naissance, et son pays natal.
- Inscrivez le pays où vos parents se sont mariés (s'il y a lieu) ainsi que la date du mariage.
- Indiquez comment vos parents ont obtenu la citoyenneté canadienne.
- Indiquez si vos parents se sont absentés du Canada pendant plus d'un an avant 1977. Dans l'affirmative, inscrivez durant quelle période ils étaient à l'étranger et le pays où ils ont résidé.
- Indiquez si vos parents sont ou étaient citoyens d'un pays autre que le Canada. Dans l'affirmative, donnez des détails sur ce pays, la date à laquelle ils ont obtenu la citoyenneté et la façon dont ils l'ont obtenue.
- Indiquez si vos parents étaient employés au Canada par un gouvernement étranger ou un organisme international. Si c'était le cas, précisez.
- Si vos parents sont nés au Canada, indiquez si l'un ou l'autre de leurs parents étaient employé par un gouvernement étranger ou un organisme international. Si c'était le cas, précisez.

Partie 12

Vous devez **signer** la demande de la même façon que vous signez actuellement d'autres documents officiels. Indiquez où et quand (lieu et date) vous avez signé votre formulaire. Assurez-vous d'être admissible à la répudiation de la citoyenneté canadienne puisque le droit de traitement n'est pas remboursable.

Vous devez **signer** le bas de vos photos, de la même façon que vous signez votre demande et d'autres documents officiels.

La demande doit être **signée et datée** avant d'être postée pour le traitement. Si votre demande n'est pas signée ou datée, elle vous sera retournée. Elle le sera aussi si elle est périmée (signée plus de trois (3) mois auparavant) ou postdatée (datée au futur).

Partie 13

La personne, l'agent autorisé, d'une société ou organisation qui a aidé le requérant à remplir le présent formulaire doit remplir et signer cette section.

Où envoyer votre demande?

Si vous vivez à l'extérieur du Canada, vous devez présenter votre demande à une ambassade, à un haut-commissariat ou à un consulat du Canada.

Ou

Si vous vivez au Canada, vous devez inscrire en lettres moulées sur l'enveloppe contenant votre demande :

Votre nom
Votre adresse
Votre code postal

Centre de traitement des demandes - Sydney
Répudiation
B.P. 10000
SYDNEY (N.-É.) B1P 7C1

Si vous envoyez plus d'une demande à la fois (pour d'autres membres de votre famille, par exemple), vous pouvez envoyer un seul reçu pour toutes les demandes. Postez le reçu et toutes les demandes dans la même enveloppe; de cette façon elles seront traitées ensemble.

Et ensuite?

Après la réception de votre demande à Sydney en Nouvelle-Écosse, elle est vérifiée et le traitement commence.

Certaines demandes peuvent être retardées et exiger un temps de traitement plus long. Le cas échéant, vous serez contacté et prié de fournir plus de renseignements ou des documents additionnels.

Si vous envoyez une demande de l'extérieur du Canada, prévoyez suffisamment de temps pour la réception de votre demande au Centre de traitement des demandes (CTD) de Sydney (Nouvelle-Écosse), étant donné que les services postaux varient d'un pays à l'autre.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez un certificat de répudiation de la citoyenneté canadienne.

Rappel : Vous devez nous informer de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Si vous vivez à l'extérieur du Canada, vous devez nous prévenir de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en communiquant avec l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada.

Si vous vivez au Canada, vous devez nous prévenir d'un tel changement en appelant le télécentre ou en inscrivant votre nouvelle adresse à la page changement d'adresse « Services en ligne - Changement d'adresse » sur notre [site Web](#).

Citoyenneté et Immigration Canada est doté d'un programme d'assurance de la qualité. Dans le cadre de ce programme, certaines demandes sont sélectionnées au hasard pour un examen spécial. Cet examen signifie que vous pourriez être convoqué(e) par un responsable de Citoyenneté et Immigration Canada qui aurait pour tâche de vérifier la conformité de toutes les pièces que vous avez remises et l'exactitude des renseignements portés sur votre demande. L'entrevue est brève et ne devrait pas entraîner de retard dans le traitement de votre demande.